



Vandœuvre, le 27 février 2023
Lge 2020-2025 / CM 23

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 27 février 2023 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Carlos BACHMANN, Sibilla HÜSLER ENZ, Jean-Pierre GARDIOL, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LEVEQUE, Jean-Dominique MARECHAL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO (Présidente), Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Excusés : MM. Philippe MOREL et Frédéric PRADERVAND

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

* * *

Mme RICCIO, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance à 19h33. Elle excuse l'absence de M. Philippe MOREL.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. GARDIOL fait remarquer que, lorsqu'une motion fait partie de l'ordre du jour, elle doit figurer sur Internet pour que les gens puissent la consulter. En effet, cette dernière est disponible pour les commissaires, mais pas pour les citoyens. S'agissant d'une motion, le texte devrait être joint à l'ordre du jour, afin que les communiens qui s'y intéressent puissent être informés de son contenu, et pas seulement de son titre. La façon de faire qui a prévalu pour la présente séance n'est pas juste.

La Présidente relève que, dans le règlement du Conseil municipal, il n'est pas indiqué que la motion doit être ajoutée à l'ordre du jour en pièce jointe. Il n'y a aucune indication à ce sujet.

M. GARDIOL explique que, dans d'autres communes, comme la Ville de Genève, les motions sont jointes à l'ordre du jour.

M. VAUCHER note que l'avis de séance est public. En cas d'intérêt, les communiens peuvent se rendre à la mairie.

La Présidente réitère que ce point n'est pas spécifié dans règlement et qu'il ne s'agit donc pas d'une obligation. Cela étant, cette question pourrait être abordée au sein du Bureau pour le futur, de même

CR gt

que celle de l'égalité de traitement, puisque certaines motions sont accompagnées des noms des signataires dans l'ordre du jour et d'autres non, ce qui semble peu équitable.

En l'absence d'autre observation sur l'ordre du jour, celui-ci est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (14 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

M. VAUCHER fait part d'une correction à apporter à ses propos, en page 13, ligne 461 : le mot « fin » doit être remplacé par « début ».

Mme le Maire remarque que la formulation de la phrase se trouvant aux lignes 15 et 16 est ambiguë. Elle suggère de terminer ladite phrase après le mot « présents ».

En l'absence d'autre remarque, le procès-verbal du 12 décembre 2022, ainsi corrigé, est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire relève que, dans la mesure où le Conseil ne s'est pas réuni en janvier, l'exécutif a passablement d'informations à transmettre.

Manifestations

Les Vœux des autorités ont été une très belle fête, qui a attiré énormément de monde et à laquelle de nombreux conseillers étaient présents. La nouvelle décoration a en outre rencontré un grand succès. Les nouveaux habitants sont venus nombreux et ont pu être accueillis à cette occasion. Beaucoup de personnes ont écrit à la Mairie pour remercier l'administration de ce moment.

Le repas des aînés, fin janvier, a été une réussite, avec le loto. Les commerces de Vandœuvres qui ont fourni des lots toujours très appréciés par les aînés sont ici remerciés. La Mairie a reçu de nombreux remerciements à ce propos et un article fort sympathique écrit par une aînée paraîtra dans la Coquille.

Le spectacle au Crève-Cœur se tiendra prochainement. Cet événement a du succès auprès des habitants. L'an dernier, la fréquentation, probablement encore impactée par les suites du COVID, était moindre. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas et la fréquentation de la part de Vandœuvres est à nouveau comparable à celle d'avant COVID. Le Crève-Cœur est un théâtre apprécié, que la Commune aime soutenir, et cela se voit.

Samedi se tiendra le vide-greniers. Mme le Maire espère que les conseillers y passeront, car il s'agit d'un moment sympathique et toujours très attendu dans la commune.

Enfin, la soirée pour les jeunes de 13 à 18 ans aura lieu le 23 mars, au Quiz Room des Eaux-Vives, sur une suggestion de Mme Freitas qui avait aussi été relayée par plusieurs conseillers. Ce lieu propose des questions de culture générale auxquelles les participants répondent comme sur un plateau télé, ce qui peut être amusant pour des jeunes. L'invitation vient d'être envoyée.

Jeunesse vandœuvrienne

Les habitants de Vandœuvres ont reçu un flyer dans leurs boîtes aux lettres concernant la création d'une Jeunesse vandœuvrienne. L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 11 février. Auparavant, les jeunes avaient consulté la Mairie ; ils ont été reçus par M. le Secrétaire général et Mme le Maire, à qui ils ont notamment soumis leurs statuts. Ces jeunes ont voulu faire les choses dans les règles, afin d'assurer la pérennité de l'association. Ils sont très motivés et ils n'ont pas envie que cet élan ne soit

Er gt

qu'un feu de paille. Il semble ainsi judicieux de les encourager et de les soutenir, ce que la Mairie fait avec grand plaisir.

Nouveau règlement sur les associations communales

Dans la foulée, l'exécutif a établi et adopté un nouveau règlement sur les associations, qui s'appliquera à toutes les associations dites communales, pour établir de façon claire et équitable ce à quoi ont droit les associations reconnues par la Commune. Il s'agissait simplement de formaliser ces questions, par exemple la mise à disposition de la salle communale pour une assemblée générale, la parution d'un article dans la Coquille, ce genre de chose. Le règlement sera disponible assez rapidement sur le site Internet et les représentants d'associations, dont certains sont présents ce soir, pourront y trouver des informations sur ce qu'il est possible d'obtenir.

Statistiques du Bibliobus

La Mairie a reçu les statistiques du Bibliobus. Mme le Maire estime qu'il est intéressant de les transmettre au Conseil, car la visibilité n'est pas toujours très grande sur ce service qui suscite parfois des questions de la part des conseillers, notamment au moment de l'établissement du budget. Ainsi, en 2022, l'augmentation de la fréquentation s'élève à 120 %, avec une moyenne, par tournée, d'environ 45 personnes qui fréquentent le Bibliobus et d'environ 62 prêts (livres et DVD). En 2022, le bus est passé huit fois sur la commune. Beaucoup de jeunes s'y rendent, puisque le Bibliobus est stationné dans la cour de l'école. Les enfants y passent donc facilement et ce service complète la bibliothèque de l'APEBiVan, qui est également bien fréquentée. Des adultes le fréquentent bien entendu également. La demande est donc bien réelle et le Bibliobus rencontre un vrai succès à Vandœuvres, ce qui n'empêche pas de continuer d'en parler.

Révision du Plan directeur communal (PDCom)

Début février a eu lieu une séance de la commission de l'Aménagement, dont Mme Hüsler Enz fera le compte-rendu tout à l'heure. Or, dans l'intervalle, la Mairie a reçu d'autres informations, qui ne vont pas dans le même sens que celles transmises à cette occasion. Il est à relever que la Commune n'a pas reçu d'information officielle concernant le projet de révision du PDCom. L'OAC n'a toujours pas communiqué sur les éventuelles corrections requises ni sur sa position vis-à-vis de la stratégie vandœuvrienne. Il est donc impossible, en l'état, de continuer la procédure en vue de la consultation publique notamment.

Au vu du délai au 30 juin qui se rapproche et qu'il ne sera vraisemblablement pas possible de tenir, compte tenu de toutes les étapes encore nécessaires (révision, consultation publique, validation par le Conseil municipal puis par le Conseil d'État), la Commune, qui s'agaçait de l'absence de réponse de l'État, a écrit à l'OAC. Ce dernier a répondu que deux communes voisines ont décidé d'avoir la même stratégie que Vandœuvres, c'est-à-dire de ne pas prévoir de zone de densification accrue, et que cet état de fait a changé la donne au niveau de la vision régionale pour l'OAC. Ce dernier a donc décidé d'attendre d'avoir une vue d'ensemble. L'Office essaie en outre de répondre à des questions juridiques en lien avec la possible non-conformité à la loi des stratégies qui ne prévoient aucune zone de densification accrue, dans la mesure où la loi demande expressément de désigner de telles zones.

Par ailleurs, toutes les communes d'Arve-et-Lac ont adressé un courrier à M. Hodgers pour lui demander qu'il fasse bouger les choses afin que le délai puisse être respecté ou que ledit délai soit prolongé. La Commune a également sollicité des informations sur les préavis qui sont délivrés entre janvier et juin, pour savoir si les règles qui prévalaient avant décembre sont toujours valables, notamment eu égard au droit de veto des communes. Ainsi, même si les premiers avis officiels semblaient plutôt favorables, ils ne le sont finalement pas forcément. En l'absence d'informations officielles, la Commune s'impatiente et essaie d'obtenir des réponses.

Personnel communal

Mme le Maire annonce que la Commune a lancé trois procédures de recrutement. Il s'agit, d'une part, de deux nouveaux postes (un deuxième APM et une secrétaire à 50 % pour la police municipale) et, d'autre part, du remplacement d'un cantonnier qui a démissionné pour fin mars. Des entretiens ont d'ores et déjà pu être menés et ils sont encourageants, puisque des dossiers intéressants ont été reçus pour les trois postes. La procédure est donc en cours ; elle prend beaucoup de temps mais se passe très bien et les trois postes devraient être pourvus dans les délais escomptés.

Administration – GED

Cette fin de semaine, et plus précisément ce jeudi, l'administration va basculer dans la GED, la gestion électronique des documents. En termes de gestion et d'utilisation des dossiers, des courriers entrants et sortants, etc., ce basculement changera vraiment complètement la façon de travailler. Les membres de l'administration seront les premiers impactés ; l'exécutif le sera également par la suite dans une moindre mesure. Les conseillers sont invités à faire preuve de tolérance pendant cette période de transition, même si l'administration s'y est bien préparée, ce qui lui a d'ailleurs valu les félicitations du SIACG pour sa proactivité. M. le Secrétaire général et Mme Chenevard, qui est la personne responsable de la mise en place de la GED, en sont ici remerciés, de même que l'archiviste dont c'est le domaine de spécialité et qui a aussi travaillé sur ce projet, même si elle n'est présente qu'un jour par semaine.

École

Mme le Maire annonce que la directrice de l'école a informé la Mairie que, contrairement à ce qui avait été prévu l'an dernier, il n'y aurait pas une vingtaine d'élèves supplémentaires à la rentrée prochaine, soit en août 2023, mais une quarantaine. En effet, 40 inscriptions ont été enregistrées pour la première primaire. Compte tenu des huit élèves qui partiront, les 8P, il y aura donc 32 élèves de plus dans l'école, si d'autres arrivées n'interviennent pas d'ici là. Cela signifie qu'il sera nécessaire d'ouvrir deux classes. Pour rappel, une classe avait été ouverte à la rentrée 2022, et la Commune savait déjà qu'elle devrait en ouvrir une autre pour la rentrée 2023. Des travaux étaient ainsi prévus dans le bureau de la directrice, que certains conseillers avaient pu visiter. En réalité, il s'avère que ce sont désormais deux classes qu'il faut ouvrir, et non pas une seule, ce qui constitue un certain coup de massue. Au niveau des travaux, le bureau de la directrice deviendra donc une salle de classe, et la salle du GIAP, qui est une salle de classe aussi, doit également être transformée. Il avait toutefois été envisagé d'y laisser le GIAP pour le moment. Ainsi, techniquement, les salles sont là, mais des problèmes se posent en pratique puisqu'il faut trouver un lieu pour les personnes qui sont déplacées au profit d'une nouvelle classe. Il s'agit encore une fois de jouer au Tetris. La Commune est en train de se pencher sur une organisation qui permettrait de mettre les nouvelles classes dans l'ancienne école, tout en haut, et la directrice dans la salle d'anglais. Reste cependant la question du GIAP, qui doit être déplacé.

Par ailleurs, en ce qui concerne le restaurant scolaire, la Commune avait déjà engagé une intendante supplémentaire pour faire face à l'augmentation de 20 % d'enfants cette année. Il y a ainsi actuellement deux services, qui sont assez pleins. Or on sait que les familles qui arrivent ont recours au restaurant scolaire, ce qui signifie qu'il y aura probablement en tout cas 30 enfants de plus à midi. La question d'engager une personne supplémentaire se pose donc. L'organisation d'un troisième service ne paraît pas possible techniquement, et peut-être faudra-t-il installer un container pour gérer les enfants à midi. La situation est extrêmement compliquée et désagréable, et toute idée à ce sujet est la bienvenue. Des pavillons provisoires ont notamment été envisagés sur l'esplanade, ce qui est possible, mais pas pour la prochaine rentrée, ou alors à un coût extrêmement élevé. Quoi qu'il en soit, tout cela impliquera des coûts à un moment donné. Si ce n'est pas cette année, ce sera la suivante, d'autant plus qu'il sera peut-être nécessaire d'ouvrir encore une classe en 2024. En effet, la Commune avait vu avec le Service

de la recherche en éducation qu'il faudrait ouvrir un certain nombre de classes d'ici 2025. Il s'agit maintenant de savoir si Vandœuvres en ouvre deux cette année, et aucune l'année prochaine, ou s'il faut en ouvrir deux cette année et une troisième l'an prochain. Ce sont des scénarios qu'il faut prévoir. Cela dit, même quand on essaie d'anticiper et qu'on croit avoir pensé à tout, on peut se retrouver coincé. Cette problématique répond par ailleurs aux éventuels questionnements sur les besoins en infrastructures communales : ces derniers sont réels et plus qu'urgents.

Enfin, concernant les travaux de l'école, les devis sont demandés pour que ce soit fait cet été.

M. GENOUD ajoute qu'une délibération suivra à ce propos.

Mme le Maire confirme qu'une délibération concernant le crédit sera déposée pour la séance du mois de mars, délibération que les conseillers pourront renvoyer pour la séance du mois de mai, afin que les travaux puissent avoir lieu pendant les vacances d'été. Si un pavillon s'avère nécessaire, le Conseil en sera bien entendu informé. La situation est extrêmement délicate.

Comptes 2022

Mme le Maire indique avoir reçu vendredi dernier, par courrier postal, les comptes 2022. Elle ne les commentera pas, puisque ce n'est qu'aujourd'hui que le responsable financier a pu se pencher sur ces comptes. De plus, les réviseurs viendront début mars.

Cela étant, la réévaluation des immeubles du patrimoine financier et administratif doit être menée tous les cinq ans et la dernière a donc eu lieu en 2022. Pour des raisons indépendantes de la volonté de la Commune, cette réévaluation a été faite à la toute fin de l'année 2022, et les résultats n'ont été reçus que récemment. Il se trouve que la réévaluation a été faite significativement à la hausse pour plusieurs raisons, parmi lesquelles la problématique de la vétusté. En effet, la personne qui a fait cette réévaluation s'est basée sur la très bonne étude d'EPIQR, et il est apparu que les immeubles avaient été mal évalués il y a cinq ans. En outre, des travaux ont été faits depuis et certains bâtiments sont donc en meilleur état aujourd'hui. Une autre raison qui explique cette hausse est l'évolution du prix de l'immobilier. Le résultat de cette réévaluation apparaîtra comme revenu sur le résultat des comptes 2022. Le résultat sera donc extrêmement positif, mais ce n'est qu'une affaire comptable. Il ne s'agit pas de revenus fiscaux. Le Conseil en est ainsi informé en vue de l'arrivée des comptes, qui seront transmis au mois de mars pour examen.

Arrêtés de stationnement

M. TURRETTINI signale que, depuis le début de l'année, Vandœuvres a adopté un certain nombre d'arrêtés de stationnement qui ont fait l'objet, depuis, de commentaires concernant surtout la zone dite « Chougny » (chemins de Tattes-Fontaine, de la Cocuaz, de la Troupe, etc.). Des communiens ont fait part de leur surprise de ne pas voir ces chemins faire partie des arrêtés de stationnement définitifs. La raison en est simple. Lors de l'enquête publique, de nombreux habitants de ces chemins ont dit à la Commune que ce n'était peut-être pas la meilleure idée à ce moment-là et qu'ils ne souhaitaient pas d'arrêtés pour le moment. L'exécutif a donc fait le choix de ne pas en présenter pour cette section, d'autant plus que celle-ci fait face à passablement de changements, avec de nombreux chantiers. Bien entendu, cette mesure pourra être réévaluée en cas de besoin.

Sur les zones où les arrêtés ont été adoptés, des panneaux doivent être placés pour indiquer le type de zone et l'interdiction du stationnement hors cases. Ils seront mis en place très prochainement.

Par ailleurs, un conseiller avait fait remarquer que le chemin de la Roselière, qui est un chemin privé, était inscrit sur l'un des arrêtés. Dans la mesure où il est impossible d'adopter un tel arrêté sur un chemin privé, celui-ci n'aura aucun effet juridique. Pour faire les choses dans les règles, la Commune

publiera une modification supprimant ce chemin ; cette dernière paraîtra dans la Feuille d'avis officielle et le conseiller qui a relevé ce point en est remercié.

Vidéosurveillance

Le processus de mise en place de la vidéosurveillance touche à son terme, toutes les procédures ayant été respectées et toutes les validations ayant été reçues. Le contrat avec Swisscom a été signé ce jour pour l'installation de la vidéosurveillance autour de l'école. Cette solution sera mise en œuvre très prochainement.

Pompiers

M. TURRETTINI rappelle que, d'après les statuts du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires de Choulex et Vandœuvres, la présidence change tous les deux ans et demi. Celle-ci était assurée par Choulex jusqu'à fin décembre 2022, et c'est donc Vandœuvres qui a repris la présidence depuis janvier, M. TURRETTINI occupant le poste de président. Ce changement a pour effet le transfert de tout l'administratif à la Commune de Vandœuvres. De même, les séances auront lieu à la mairie de Vandœuvres.

Autre bonne nouvelle, le Conseil municipal de Choulex a validé l'achat du camion de pompiers qui avait été accepté par le Conseil municipal de Vandœuvres en décembre. La validation du SAFCO a déjà été reçue concernant la délibération vandœuvrienne et le groupement est en attente de cette même validation pour Choulex. Dès que cette dernière aura été reçue, l'achat du camion pourra être finalisé.

Travaux en cours ou terminés

M. R. STALDER indique qu'il présentera un compte-rendu de tous les travaux en cours ou effectués depuis la dernière séance, en s'appuyant également sur quelques photographies des chantiers.

Sur le chantier Gardy, une foreuse est présente en raison du projet de géothermie. La photo présentée a été prise le 20 janvier et ces travaux sont finis. Il est à noter que la géothermie est très demandée à Vandœuvres. La deuxième image montre l'état du chantier le 22 février ; il s'agit du terrassement du site. L'évacuation de la sous-couche est terminée, ce qui permettra de commencer les travaux du bâtiment. La fosse est tout de même assez profonde, ce dont on se rend compte à la taille des personnes présentes sur la photo. Des centaines, voire un millier de mètres cubes ont été évacués. Au niveau des délais, le chantier est presque en avance du fait de la météo très clémente, qui a permis d'éviter des interruptions. Les conseillers seront en outre conviés à la pose de la première pierre le vendredi 17 mars à 11h30.

Une image du chantier qui a lieu au centre communal est affichée. Le terrain de basket se trouve juste derrière. Les deux terrains de pétanque prendront place là où se trouve le dumper et la table de ping-pong sera installée à l'endroit où se trouve la pelle rétro. Il a été nécessaire d'ajouter de la terre sur les racines de l'arbre en cours de chantier. Les travaux devraient être terminés d'ici la fin de la semaine et M. R. STALDER attend avec impatience la fin du chantier, notamment compte tenu du vide-greniers qui aura lieu ce week-end.

Devant l'appartement des De Matteis, des fouilles ont été effectuées dans le but de retrouver une fuite d'eau sur une conduite de tuyau d'arrosage, qui a été repérée mais qui doit encore être réparée. Il y en a plusieurs. Ces fuites résultent probablement des travaux de construction de l'Esplanade, durant lesquels des tuyaux ont dû être arrachés par mégarde et pas remplacés. L'entrée au centre communal, tout autour duquel il sera nécessaire de creuser, sera garantie.

Dans le parking de l'Esplanade, les grillages ont été posés sur les box qui seront loués. Pour rappel, ces grilles ont été prises sur le solde de l'Esplanade, tel qu'approuvé par le Conseil. Les cinq box sont

prêts. Des lettres pour la location des box ont été envoyées en priorité aux locataires et quelques-uns ont déjà trouvé preneurs. Les locataires pourront encore faire part de leur intérêt pendant quelques semaines.

Au niveau des canalisations, pour la réfection desquelles des crédits avaient été votés, le sondage par caméra a fourni de bonnes nouvelles. Certains tronçons sont ainsi moins endommagés que prévu. Des travaux restent toutefois nécessaires. Il s'agit notamment d'un chemisage auquel il faudra procéder au chemin de Marclay. Quelques affaissements mineurs ont par ailleurs été constatés, aux chemins du Pré-Poiset et de la Seymaz. Les investigations continuent et se poursuivront aussi sur les collecteurs agricoles.

Fonds pour la biodiversité

Un flyer a été distribué concernant le Fonds pour la biodiversité. Plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt et beaucoup de questions ont été posées. Le délai pour la dépose des projets a été fixé au 15 mai et les conseillers sont encouragés à en parler autour d'eux.

En l'absence de questions, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

La Présidente mentionne que, le 19 janvier, la formation climat a eu lieu. Il s'agissait d'une soirée d'information à l'attention des élus communaux, organisée par l'ACG. Les personnes présentes ont discuté de la problématique du réchauffement climatique pour les collectivités publiques, des leviers et des outils à disposition des communes pour y faire face, notamment en ce qui concerne la mobilité, l'aménagement et la consommation. La Présidente se dit très déçue qu'aucun élu de Vandœuvre, à part elle-même, ne se soit rendu à cette formation très importante, d'autant plus qu'elle est elle-même déjà formée sur ces thématiques. Cela aurait semblé surtout utile pour d'autres conseillers qui ne sont pas forcément aussi sensibles qu'elle à la question. Elle enverra tout de même les slides aux membres du Conseil, afin que ceux qui seraient intéressés à les lire puissent le faire.

5. Communications des commissions

La Présidente cède la parole aux présidentes et présidents des différentes commissions.

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ remercie la Présidente et donne lecture du compte-rendu de la séance du 7 février 2023.

« Après avoir approuvé l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022, Mme le Maire a fait un point de situation sur le PDCOM. Un point de situation sur la maison Olivier a également été fait. Pour l'instant, l'instruction du dossier à l'OAC n'a pas été réactivée formellement. Mme le Maire a rencontré la famille Borel pour lui présenter le projet. Par ailleurs, les architectes ont d'ores et déjà ajouté des places de parking au projet selon les vœux de la majorité des commissaires. Ils ont également précisé que l'implantation du bâtiment sud se justifiait du fait que les fondations dudit bâtiment reposent sur la structure du parking souterrain, déjà existant.

Mme le Maire a ensuite passé en revue les dossiers de préavis 2022 et 2023, ainsi que les recours. Elle a annoncé que le TAPI, le Tribunal administratif de première instance, a donné raison à la Commune dans le cadre du recours contre la piscine au chemin Morin, faisant application de l'article 59, alinéa 3 bis SCI, qui vise la préservation de la pleine terre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée. La prochaine séance a été fixée le mardi 4 avril. »

Communication et naturalisations (CCN)

Mme LEVEQUE donne lecture du compte-rendu des trois séances de la commission, qui se sont tenues respectivement le 19 décembre, le 9 janvier et le 30 janvier 2023.

« Comme à l'accoutumée, nous avons relu les différents articles pour la prochaine Coquille, soit le numéro 56, qui devrait paraître fin mars si tout se déroule comme prévu.

Taille des haies, visite des ruches du parc, Expo artistes et artisans, concert à cordes dans le temple, Marché de Noël, course de l'Escalade, soirée de l'Escalade à l'école, Vœux des autorités, repas de début d'année des aînés à la salle des combles, randonnée pédestre dans la commune, rappel aux aînés sur les risques d'être démarchés, nouvelle loi sur la réévaluation du parc immobilier du canton, présentation d'une nouvelle logopédiste, d'une photographe et d'une plateforme de vente en ligne dans la rubrique « Gens d'ici », et la création d'une association pour les jeunes à Vandœuvres, comme évoqué précédemment par Mme le Maire.

La commission s'est comme d'habitude mise en quatre pour trouver et écrire des articles sur notre belle commune de Vandœuvres. »

Mme LEVEQUE remercie les conseillers de leur attention.

Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN donne lecture des comptes-rendus des séances du 11 janvier et du 18 janvier.

« Compte-rendu de la commission financière du 11 janvier 2023 (commission élargie).

Après avoir approuvé l'ordre du jour, les commissaires ont traité de la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour les honoraires d'architectes en vue de l'élaboration d'un projet de rénovation de la maison Olivier et de la construction de deux nouveaux bâtiments.

La maison Olivier ainsi que la parcelle y relative ont été acquises en 2018 par la Commune. Depuis cette acquisition, de nombreuses réflexions ont été menées par l'exécutif notamment en ce qui concerne les besoins en termes d'infrastructures publiques.

L'exécutif est venu devant la commission des Finances et la commission Aménagement du territoire présenter un avant-projet, résultat d'un crédit d'étude voté par le Conseil municipal en 2022. Ce projet prévoit la rénovation de la maison Olivier, la construction de deux bâtiments supplémentaires et la conservation de la grange (ancienne menuiserie) qui est classée par la CMNS.

En sus de la présentation du projet, une présentation financière a été faite par l'administration communale afin de chiffrer les coûts de fonctionnement si cet avant-projet voyait le jour. De cette analyse ressort un coût de fonctionnement d'environ CHF 500'000.- (y compris amortissements d'environ CHF 372'000.-). Sur la base d'un plan financier quadriennal, cela ne nécessiterait pas d'augmenter le centime additionnel communal. Il est important ici de rappeler qu'il s'agit d'estimations réalisées sur la base de paramètres qui pourraient être amenés à évoluer.

Par ailleurs, différents autres points ont été abordés par les commissaires, tels que l'aménagement ou l'affectation intérieure des locaux (crèches, salle du Conseil municipal, salle pour les associations et groupements, etc.), ainsi que l'aménagement extérieur, notamment au niveau des places de parking comme Mme HÜSLER ENZ l'a évoqué.

Il a été précisé que ce projet a été établi en vue de l'obtention d'une autorisation préalable et non définitive au niveau de la volumétrie, mais que l'affectation elle-même pourra être complètement revue.

Compte tenu des enjeux et des réflexions menées parallèlement pour l'acquisition d'un immeuble sur le projet Vandœuvres 77 en vue d'y implanter une crèche, les commissaires décident d'attendre la prochaine commission financière dédiée audit projet avant de se prononcer sur la délibération relative à la maison Olivier.

Au point suivant de l'ordre du jour, les commissaires ont approuvé le procès-verbal de la précédente séance. Les commissaires n'ayant pas de divers et l'ordre du jour étant épuisé, la commission a été levée à 21h34.

Compte-rendu de la commission financière du 18 janvier 2023 (commission élargie).

Après avoir approuvé l'ordre du jour, les commissaires ont discuté du projet d'acquisition d'un immeuble sur le projet Vandœuvres 77 dans le but d'y concevoir notamment une crèche.

L'exécutif nous a fait part des discussions qu'ils ont eues avec les promoteurs du projet Vandœuvres 77. De plus, l'administration communale a affiné son plan financier en tenant compte des remarques faites par les commissaires lors de précédentes séances et en prenant en considération quatre variantes différentes (crèche de 10 places à la maison Olivier, crèche de 20 places à la maison Olivier, crèche de 21 places sur le projet Vandœuvres 77, crèche de 42 places sur le projet Vandœuvres 77).

S'en sont suivies de longues discussions concernant les aspects financiers, tels que les amortissements, le coût de la place de crèche, les rendements locatifs, le prix d'achat au mètre carré.

Tous les commissaires sont conscients de la nécessité de créer des places de crèche à Vandœuvres afin de répondre à une demande qui risque d'augmenter au vu de la densification sur notre commune.

À 11 voix pour et une abstention, les commissaires ont invité l'exécutif à poursuivre ses démarches auprès du promoteur en vue d'investir sur la parcelle Vandœuvres 77.

Au point suivant de l'ordre du jour, les commissaires se sont à nouveau penchés sur la délibération relative à la maison Olivier. Les commissaires ont décidé de geler cette délibération, le temps de connaître le résultat des discussions sur l'acquisition de l'immeuble sis route de Vandœuvres 77, ainsi que dans l'attente de la réponse de l'OAC au sujet de la demande d'autorisation préalable déposée.

En l'absence de divers et l'ordre du jour étant épuisé, la commission a été levée à 21h21. »

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

La Présidente note que la dernière séance prévue a été annulée, et rappelle que M. Morel, excusé ce soir, doit encore faire le compte-rendu des séances du 29 septembre et du 1^{er} décembre 2022.

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Mme PICTET donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 janvier.

« La commission a reçu les deux cofondatrices de la Fondation Nouvelle Chance, Mmes Ben-Litarowicz et Krocak, une association née à Vandœuvres en 2022 qui a pour but de fournir un soutien aux enfants réfugiés ukrainiens afin de les aider à s'intégrer, en partant des besoins de l'enfant, par exemple dans une pratique d'un sport ou d'une autre activité parascolaire, en établissant une

coopération avec les écoles et avec les mairies. Après avoir approuvé l'ordre du jour et le procès-verbal du 29 novembre, la commission a attribué des subventions aux associations suivantes :

- Une somme de CHF 3'000.- a été attribuée à IAMANEH, en faveur de la santé des femmes et des enfants pour une vie autonome sans violence en Albanie ;
- CHF 5'500.- ont été alloués à l'association Anitié, pour soutenir un centre agricole organisé par des femmes à Kani Kombolé au pays Dogon ;
- CHF 3'000.- ont été octroyés à un projet au Zanskar présenté par Mme le Maire. Il s'agit de 12 jeunes de plus de 18 ans qui partent dans cette région pour ouvrir des sommets, un objectif sportif et personnel, avec également un but humanitaire : amener du matériel à une école.

Mme le Maire annonce la création d'une association par des jeunes, pour les jeunes vandœuvriens. Une discussion s'ouvre sur la journée au golf pour les Vandœuvriens. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38. La prochaine aura lieu le 30 mars. »

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

ACG

Mme le Maire rappelle que la décision de l'ACG sur le financement du sans-abrisme et le renforcement de la péréquation était en suspens, puisqu'elle a nécessité une modification de la loi. Cette modification vient d'être votée par le Grand Conseil et tout cela peut donc entrer en force. Au niveau du budget 2023, le montant imputé avait pris en compte cette augmentation avant même que la modification soit effective, ce qui évitera des surprises à ce niveau-là en fin d'année.

Par ailleurs, les conseillers ont reçu la décision de l'ACG avec le droit d'opposition des conseils municipaux concernant les montants alloués à la réfection des machineries du Grand Théâtre. Le Conseil est bien entendu souverain, mais, pour information, Vandœuvres avait refusé ce crédit-là.

Arve-et-Lac

Une séance Arve-et-Lac s'est tenue le 8 février. Toutes les communes étaient représentées, ce qui mérite d'être relevé. L'ordre du jour était très chargé, ce qui montre bien la nécessité de cette intercommunalité. Cette dernière est, pour l'instant, assez mal mise en valeur et Mme le Maire, qui en est désormais la présidente, souhaite la renforcer. Des discussions ont eu lieu autour de Mobilitri, des plans directeurs, puisque plusieurs communes ont des stratégies à revoir, et aussi des questions qui concernent les sapeurs-pompiers volontaires et le groupement SIS. Les conseillers sont rendus attentifs au fait qu'ils peuvent solliciter l'exécutif pour utiliser ce réseau-là.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. M 01-2023 – Organisation d'une journée au Golf club de Genève ouverte aux Vandœuvriens golfeurs licenciés, présentée par Mmes et MM. Sibilla Hüsler Enz, Claire Huyghues-Despointes, Catherine Pictet, Galia Turrettini, Carlos Bachmann, Éric Provini, Melvin Provini, Paul Stalder.

La Présidente passe la parole à Mme PICTET pour présenter la motion.

ER gt

Mme PICTET indique que la journée proposée a existé par le passé et qu'elle est regrettée par les golfeurs vandœuvriens. Il s'agirait pour ces derniers d'être reçus une fois dans ce golf.

M. VAUCHER demande pourquoi la journée n'est plus organisée.

Mme PICTET l'ignore.

M. PEYER ne le sait pas non plus et, en réalité, il souhaiterait savoir quand elle avait été organisée. Bien qu'il soit lui-même membre de ce club, il n'a pas souvenir qu'elle ait eu lieu.

Mme PICTET relève que cela aurait eu lieu il y a très longtemps. Elle ne dispose pas de plus d'informations.

M. GARDIOL souhaiterait obtenir des précisions sur l'idée des motionnaires et il demande si une petite compétition ou un repas seront organisés pour ces golfeurs.

Mme TURRETTINI explique que l'idée est de demander à l'exécutif de se renseigner sur ce qu'il est possible de faire, afin que les Vandœuvriens membres et non membres puissent profiter d'une journée qui leur est réservée, sous forme de compétition ou alors simplement d'un accès au parcours. Plusieurs personnes en font la demande et même des jeunes, qui ont des handicaps et qui jouent très bien, mais qui n'y ont pas accès, car ils n'ont ni parents ni grands-parents qui sont membres. Ce serait l'occasion aussi pour tous ces jeunes de Vandœuvres de se retrouver, une journée ou même une demi-journée, sur ce magnifique terrain.

M. GARDIOL estime que l'idée d'envoyer la motion à l'exécutif est bonne. M. TURRETTINI est membre du club, donc cela ne devrait pas poser de problème. L'idée d'organiser une compétition avec un repas offert par la Commune serait sympathique.

Mme le Maire précise que cette idée vient à la base d'habitants, qui lui en ont fait part. Elle a ensuite relayé l'information à la commission Sociale, sports et loisirs. Il semblait intéressant que cette commission puisse s'occuper pour une fois d'autre chose que d'attribuer des subventions, ce d'autant plus que plusieurs commissaires sont membres du club de golf. L'objectif serait ainsi que la CSSL prenne contact avec la direction. Mme le Maire avait elle-même contacté les personnes les mieux placées pour répondre à cette demande, notamment M. Lautens, et il s'agit maintenant de créer une impulsion concrète pour que cette journée ou cette demi-journée puisse avoir lieu. Le fait est que l'exécutif n'a pas le temps de s'en occuper. La commission chargée des sports pourrait s'en charger, raison pour laquelle cette proposition est présentée sous forme de motion. Mme le Maire se permet donc de suggérer de renvoyer la motion à la CSSL. Bien entendu qu'ensuite, l'exécutif organisera la journée en utilisant l'administration si nécessaire, peut-être avec un apéritif, mais il s'agirait avant cela de consulter la direction du golf pour savoir ce qu'ils sont ouverts à proposer et éventuellement si cette journée pourrait être pérennisée annuellement. L'exécutif y est tout à fait favorable, mais souhaiterait que la commission se charge du premier contact avec le club.

M. VAUCHER annonce d'emblée qu'il n'y est pas très favorable si la démarche n'est pas ouverte à toute la population. Cela étant dit, il souhaiterait savoir en quoi le club et la Commune sont des institutions « liées », comme indiqué au troisième considérant de la motion, en dehors du fait qu'elles partagent le même territoire.

M. ANDERSEN note que c'est déjà là un lien important.

Mme TURRETTINI rappelle qu'une exposition d'œuvres d'art avait eu lieu, à laquelle la Commune avait été conviée. Par le passé, plusieurs collaborations ont vu le jour et il existe en tout cas un respect mutuel.

M. ANDERSEN rappelle qu'il y a également eu la renaturation et les visites du terrain.

M. VAUCHER remarque que la renaturation n'était pas ouverte à toute la population.

M. ANDERSEN précise que c'est le cas, en revanche, des visites.

Mme LEVEQUE souhaite également rappeler qu'un déjeuner des aînés a été organisé au golf il y a quelques années.

M. VAUCHER considère que cela ne constitue pas un lien entre deux institutions.

M. E. PROVINI revient sur la question du renvoi de la motion et souligne que, si la délibération propose effectivement d'envoyer la question à la CSSL ou à l'exécutif, le but est bien de l'envoyer en commission Sociale, sports et loisirs, comme cela a été dit par Mme le Maire.

M. MARECHAL fait remarquer que, pour pouvoir jouer au golf, il faut avoir une autorisation. Il n'est pas forcément nécessaire d'être membre d'un club, mais il faut avoir un handicap, qui représente les bases essentielles pour pouvoir aller sur un parcours. Ainsi, de toute façon, ce critère ne pourra correspondre qu'à une partie de la population. Cela n'empêche pas que cette rencontre puisse être extrêmement agréable, afin aussi de se rendre compte de ce qu'on a à côté de chez soi. Il est vrai que cette journée ne touchera pas une grande partie de la population, puisque cela nécessite au départ d'être golfeur.

La Présidente demande s'il serait possible d'envisager une initiation au golf pour les non-golfeurs.

M. MARECHAL confirme et souligne qu'une telle activité ouvrirait la journée à tout le monde.

M. P. STALDER ajoute que le texte de la motion pourrait être modifié pour que cette journée s'adresse aussi bien aux communiens licenciés qu'aux non-licenciés. Il serait tout à fait possible pour ces derniers de venir tirer des balles sur un practice.

Mme TURRETTINI relève que, pour elle, il s'agirait là d'une autre démarche. Ce n'est pas la même chose d'avoir des golfeurs qui savent jouer et qui vont ensemble faire une partie, ou que chacun vienne de manière indépendante tirer des balles pour ensuite repartir de son côté. Dans ce dernier cas, on perd le côté convivial et sportif. Ce n'est plus du tout la même journée.

M. ANDERSEN estime que les conseillers sont en train de faire le travail de commission avec ces discussions. Il s'agit maintenant pour le Conseil de voter l'entrée en matière. Ensuite, soit les conseillers acceptent la motion telle quelle et la CSSL peut commencer l'organisation, soit ils votent le renvoi, auquel cas la motion devra revenir devant le Conseil pour être acceptée avec les modifications nécessaires.

Mme le Maire note que l'idée du travail de la commission est justement que cette dernière discute avec le golf pour savoir ce qu'ils sont prêts à faire ou non. Ensuite, les questions d'ouvrir ou non aux non-licenciés, de faire une initiation, etc., tout cela peut être discuté et peut aussi évoluer d'une année à l'autre. Ces points peuvent se discuter en commission, en lien aussi avec les propositions faites par le golf. L'objectif serait donc de renvoyer la motion en commission pour que celle-ci fasse le travail de discussion et de négociation et, ensuite, de la renvoyer au Conseil puis à l'exécutif pour la mise en œuvre concrète, pour débloquer éventuellement un petit budget pour un repas ou autre, etc. Le renvoi en commission permettrait ainsi d'affiner la motion, qui serait ensuite renvoyée à l'exécutif pour son organisation pratique. Il semble par ailleurs qu'une motion s'adresse toujours à l'exécutif.

M. VAUCHER rejoint M. ANDERSEN et Mme le Maire. Un renvoi en commission semble pertinent pour que le débat puisse y avoir lieu. Reste qu'il lui semble très gênant de parler de cohésion alors qu'il s'agit d'un entre-soi, qui plus est avec les deniers publics. Par ailleurs, au niveau de la forme, M. VAUCHER s'interroge sur le fait que cette motion soit signée par la Présidente et la Secrétaire du Bureau. Le texte devrait être signé par les motionnaires, dont les noms se trouvent au niveau du titre. D'un point de vue formel, ça n'a rien à faire là.

La Présidente objecte que ces signatures sont correctes. La même pratique vaut pour les délibérations. Les motionnaires présentent le projet de motion, qui reste un projet jusqu'à ce que le Conseil municipal l'accepte. Une fois la motion acceptée, la signature atteste le nombre de voix recueillies lors du vote.

M. VAUCHER prend note de cette explication. Il ne comprend toutefois pas cette façon de faire.

Mme LEVEQUE fait remarquer que la motion est signée par l'Entente, et qu'il y a un membre de l'Entente au Bureau.

La Présidente indique que ce n'est pas la question. En outre, cette motion est présentée par l'Entente, mais c'est une initiative qui émane en réalité de la commission. Il se trouve qu'elle n'a pas pu circuler avant d'être présentée à l'administration ; il s'agit là d'un détail. Le fait est que les signataires de la motion sont les membres de l'Entente. Cela dit, la motion elle-même est un document administratif qui a pour but de valider le vote du Conseil municipal.

M. VAUCHER souligne qu'une personne qui prendrait ce document verrait le nom de Mme RICCIO parmi les signatures, alors que le texte a été rédigé par l'Entente. C'est un détail qui a son importance.

M. ANDERSEN demande qui devrait alors attester du vote, si ce n'est pas la Présidente et la Secrétaire. Ce sont toujours ces deux personnes qui attestent d'un vote.

M. VAUCHER ne voit pas la nécessité de signer une motion.

La Présidente explique qu'il ne s'agit pas de signer la motion, mais simplement de valider le vote du Conseil municipal.

La Présidente passe la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la motion.

Motion relative à l'organisation d'une journée au Golf Club de Genève ouverte aux Vandœuvriens golfeurs licenciés, présentée par Mmes et MM. Sibilla Hüsler Enz, Claire Huyghues-Despointes, Catherine Pictet, Galia Turrettini, Carlos Bachmann, Éric Provini, Melvin Provini, Paul Stalder.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre c de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Considérant :

- que plusieurs habitants de la commune de Vandœuvres, joueurs de golf, ne sont pas membres du Golf Club de Genève ;
- que, dans le passé, une telle journée existait et permettait aux golfeurs de la commune de Vandœuvres (membres et non-membres) de profiter du parcours de golf ;
- que le Golf Club de Genève se situe sur la commune de Vandœuvres et que les deux institutions sont liées ;
- que l'organisation d'une telle journée serait très appréciée pour son côté convivial, sportif et son pouvoir de cohésion au sein de nos habitants golfeurs,

Le Conseil municipal

DECIDE

par X voix favorables X voix défavorables X abstentions

D'inviter l'exécutif / la commission Sociale, sports et loisirs à examiner la possibilité et la faisabilité d'une telle journée en accord et en partenariat avec le Golf Club de Genève.

La Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette motion.

Par 13 oui et 1 non, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la motion M 01-2023.

La Présidente met au vote le renvoi de cette motion à la CSSL.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de renvoyer la motion M 01-2023 à la commission Sociale, sports et loisirs.

9. Propositions individuelles et questions

Néant.

10. Divers

Mme le Maire précise que le repas prévu ce soir sera multiculturel. Celui-ci a été préparé par le cuisinier de la Maison de Pressy.

En l'absence d'autres divers, la Présidente prie les personnes qui ne sont pas membres du Conseil municipal de quitter la salle et elle prononce le huis clos.

11. Dossier de naturalisation n° 2021.1899

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement le dossier de naturalisation n° 2021.1899.

La séance est levée à 20h50.



La Secrétaire du Conseil municipal

Galia TURRETTINI



La Présidente du Conseil municipal

Eugenia RICCIO